

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° DP2021-65

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

DÉCISION DU PRESIDENT

Décision de sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de travaux de remise à niveau du réseau d'eau potable quartier Saint Jean à Eyragues

La Présidente de la Communauté d'agglomération Terre de Provence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L5211-10 et L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation au Président pour les demandes de subventions adressées à l'Etat ou autres collectivités territoriales,

Considérant les possibilités de financement existantes auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le dispositif « Aide à la gestion de l'eau ».

DECIDE

Article 1

Le quartier Saint-Jean sur la commune d'Eyragues dispose d'un réseau d'alimentation en eau potable vieillissant sur lequel le délégataire (Société des Eaux de Marseille), à qui a été confiée la gestion de l'assainissement sur la commune, est régulièrement appelé à intervenir sur des problèmes de fuite.

La commune d'Eyragues envisage sur ce secteur de réaliser des travaux de reprise des espaces publics qui vont conduire à une réfection complète de l'ensemble des structures de chaussées.

En parfaite coordination avec la commune et dans le souci de ne pas avoir à revenir à brève échéance sur ces travaux, la communauté souhaite procéder au renouvellement du réseau sur un linéaire estimé à environ 475 ml.

Les études de maîtrise d'œuvre qui vont démarrer prochainement permettront de préciser le contenu de cette opération.

La réalisation de ces travaux est prévue pour le dernier trimestre 2021 est envisagée.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaire sollicité	%	Montant HT
Autofinancement Terre de Provence Agglomération	20%	25 000,00 €
Subvention Agence de l'Eau	20%	25 000,00 €
Subvention Conseil Départemental 13	60%	75 000,00 €
TOTAL	100 %	125 000,00 €

Article 2 :

Décide de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'attribution d'une subvention pour le projet présenté à l'article 1, à hauteur de 60% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 75 000 €.

Article 3 :

Madame La Directrice des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur Le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Arles et notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982.

Eyragues, le 31 mai 2021

La Présidente,
Corinne CHABAUD

